AcC

Alpes Commissaire aux Comptes

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

ALAIN ETIEVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Honoraire près les Tribunaux
Arbitre - Médiateur

THIERRY GENEVE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

PHILIPPE BAU
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert près les Tribunaux
Arbitre - Médiateur

FREDERIC CHEVALLIER
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

DAVID MARION
Manager Associé

ARNAUD VIVIER
Expert-Comptable

ASSOCIATION CRECHE FEES ET LUTINS

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Ce rapport contient 4 pages

Et 9 pages d'annexes

30 et 32, Avenue Félix Viallet 38000 Grenoble (adresse postale 38026 Grenoble Cedex 1) - Tél. : 04.76.86.37.00 - Fax. : 04.76.86.00.26
Société d'Experts Comptables et de Commissaires aux Comptes
SARL au capital de 9334000 Euros - SIRET : 410 317 101 00021 - NAF : 6920 Z - Numéro intracommunautaire : FR 72 410 317 101

ASSOCIATION CRECHE FEES ET LUTINS

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2011, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association CRECHE FEES ET LUTINS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

L'Association est bénéficiaire de subventions provenant de divers organismes. Nous nous sommes attachés à valider le principe de reconnaissance des subventions obtenues, à obtenir au titre de l'exercice les différents accords et conventions signés, et à apprécier la comptabilisation de ces dernières dans les comptes annuels.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Grenoble, le 6 mars 2012

Le Commissaire aux Comptes
Alpes Commissaire aux Comptes

Thierry GENEVE
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Association CRECHE FEES ET LUTINS
38380 ST PIERRE DE CHARTREUSE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2011 12			Exercice N-1 31/12/2010 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	7 875	2 408	5 467	1 749	3 718	212.53
	Autres immobilisations corporelles	6 219	1 094	5 125	5 877	752-	12.80-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	TOTAL I	14 095	3 502	10 593	7 627	2 966	38.89
	Comptes de liaison **TOTAL II**						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				64	64-	100.00-
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	3 869		3 869	3 333	536	16.08
	Autres créances	29 567		29 567	54 620	25 054-	45.87-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	122 033		122 033	90 998	31 036	34.11
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	250		250	239	10	4.35
	TOTAL III	155 719		155 719	149 254	6 464	4.33
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	169 813	3 502	166 311	156 881	9 430	6.01

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Association CRECHE FEES ET LUTINS
38380 ST PIERRE DE CHARTREUSE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2011 12	Exercice N-1 31/12/2010 12	Ecart N / N-1 Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	113 356	113 356		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	14 066-	66 086-	52 020	78.72
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	3 115	52 020	48 905-	94.01-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports	20 500	20 500		
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	TOTAL I	122 906	119 791	3 115	2.60
	Comptes de liaison **TOTAL II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 908	3 607	302	8.37
	Dettes fiscales et sociales	39 497	33 175	6 323	19.06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		309	309-	100.00-
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	TOTAL IV	43 406	37 090	6 315	17.03
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	166 311	156 881	9 430	6.01

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 43 406 37 090
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Association CRECHE FEES ET LUTINS
38380 ST PIERRE DE CHARTREUSE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2011 12	Exercice N-1 31/12/2010 12	Ecart N / N-1 Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	40 821	31 499	9 322	29.60
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	40 821	31 499	9 322	29.60
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	198 402	242 913	44 511-	18.32-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 629	9 241	4 612-	49.91-
Collectes				
Cotisations	1 290	1 645	355-	21.58-
Autres produits	26	31	5-	17.03-
TOTAL I	245 168	285 329	40 161-	14.08-
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	31 244	31 800	556-	1.75-
Impôts, taxes et versements assimilés	9 092	7 736	1 356	17.53
Salaires et traitements	152 904	142 683	10 220	7.16
Charges sociales	47 861	46 116	1 745	3.78
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 044	875	1 169	133.60
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	3	416	413-	99.32-
TOTAL II	243 147	229 627	13 521	5.89
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 021	55 703	53 682-	96.37-
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Association CRECHE FEES ET LUTINS
38380 ST PIERRE DE CHARTREUSE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2011 12	Exercice N-1 31/12/2010 12	Ecart N / N-1 Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 167	522	645	123.45
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	1 167	522	645	123.45
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 167	522	645	123.45
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	3 188	56 225	53 037-	94.33-
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15	5	9	171.24
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	15	5	9	171.24
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10	4 210	4 201-	99.77-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	78		78	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	88	4 210	4 123-	97.92-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	73-	4 205-	4 132	98.27
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	246 350	285 857	39 507-	13.82-
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	243 235	233 837	9 398	4.02
SOLDE INTERMEDIAIRE	3 115	52 020	48 905-	94.01-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	3 115	52 020	48 905-	94.01-

LES FEES ET LUTINS
38380 ST PIERRE DE CHARTREUSE

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2011 12	Exercice N-1 31/12/2010 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS				
Bénévolat	3 145	2 234	911	40.78
Prestations en nature	5 390	5 000	390	7.80
Dons en nature				
TOTAL	8 535	7 234	1 301	17.98
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	5 390	5 000	390	7.80
Personnel bénévole	3 145	2 234	911	40.78
Prestations				
TOTAL	8 535	7 234	1 301	17.98

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 865		5 010
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 219		
TOTAL	9 085		5 010
TOTAL GENERAL	9 085		5 010

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 875	7 875
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 219	6 219
TOTAL			14 095	14 095
TOTAL GENERAL			14 095	14 095

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 116	1 292		2 408
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	342	752		1 094
TOTAL	1 458	2 044		3 502
TOTAL GENERAL	1 458	2 044		3 502

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 292				
Matériel de bureau informatique mobilier	752				
TOTAL	2 044				
TOTAL GENERAL	2 044				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	3 869	3 869	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 886	1 886	
Divers état et autres collectivités publiques	27 396	27 396	
Débiteurs divers	285	285	
Charges constatées d'avance	250	250	
TOTAL	33 685	33 685	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 908	3 908		
Personnel et comptes rattachés	12 645	12 645		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 619	25 619		
Autres impôts taxes et assimilés	1 233	1 233		
TOTAL	43 406	43 406		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	29 447
Total	29 447

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 198
Dettes fiscales et sociales	12 645
Total	14 842

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	250
Total	250

Subventions d'équipement

La crèche a bénéficié en 2010 d'une subvention d'équipement de 15 000 € de la CAF. Cette enveloppe est à utiliser avant le 31/12/2014.

Sur l'exercice 2011, 14 437.54 € de factures ont été présentées au financeur dont 6 704.84 € sont passée directement dans des comptes de charge.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Nous ne donnons pas l'information relative aux 3 plus hauts cadres dirigeants car cela reviendrait à donner la rémunération d'un seul salarié.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Compte tenu du caractère non significatif, les engagements donnés en matière de retraite ne sont pas mentionnés dans l'annexe

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2011 , le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 588 heures.

AcC

Alpes Commissaire aux Comptes

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

ALAIN ETIEVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Honoraire près les Tribunaux
Arbitre - Médiateur

THIERRY GENEVE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

PHILIPPE BAU
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert près les Tribunaux
Arbitre - Médiateur

FREDERIC CHEVALLIER
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

DAVID MARION
Manager Associé

ARNAUD VIVIER
Expert-Comptable

ASSOCIATION CRECHE FEES ET LUTINS

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Ce rapport contient 3 pages

30 et 32, Avenue Félix Viallet 38000 Grenoble (adresse postale 38026 Grenoble Cedex 1) - Tél. : 04.76.86.37.00 - Fax. : 04.76.86.00.26
Société d'Experts Comptables et de Commissaires aux Comptes
SARL au capital de 9334000 Euros - SIRET : 410 317 101 00021 - NAF : 6920 Z - Numéro intracommunautaire : FR 72 410 317 101

ASSOCIATION CRECHE FEES ET LUTINS

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Adhérents

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

AcC

- **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Grenoble, le 6 mars 2012

Le Commissaire aux Comptes

Alpes Commissaire aux Comptes

Thierry GENEVE
Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble